

Résumé

Le tissu économique du littoral aquitain dépend majoritairement d'une économie de proximité, composante principale de la sphère de l'économie résidentielle. Près de 65 % des établissements du littoral et 49 % des salariés dépendent de l'économie résidentielle. En Aquitaine, la moitié des salariés du littoral travaillent sur la côte basque. Le nombre de chômeurs du littoral est en baisse constante depuis 2005. La moitié de la population du littoral fait partie d'un ménage déclarant plus de 16 800 € par an et par unité de consommation contre 16 130 € au niveau régional, en 2005. Le potentiel en fiscalité locale directe du littoral est globalement plus élevé que celui de la région Aquitaine. Entre 2003 et 2006, le parc des logements locatifs sociaux s'est davantage développé sur la zone littorale que dans l'ensemble de la région.

Cette publication complète Le Quatre pages Insee Aquitaine n° 177 de juin 2008 "*Le littoral aquitain étend son influence*". Elle présente des données complémentaires sur l'emploi, le chômage, les revenus, la fiscalité locale et le logement social.

Cette étude résulte d'une convention de partenariat entre la Préfecture et les services de l'Insee en Aquitaine.

Sommaire

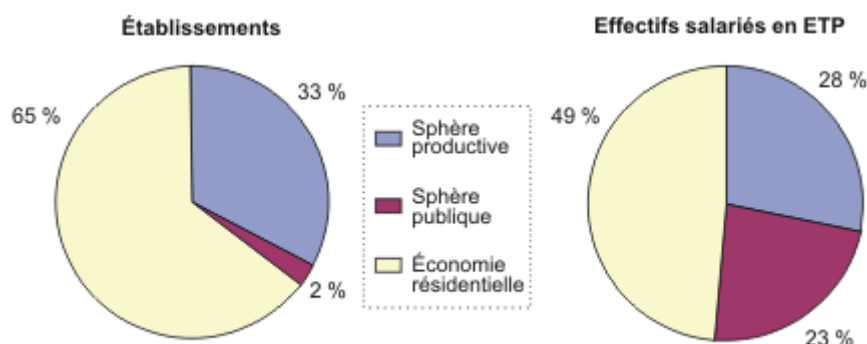
- **L'économie résidentielle emploie la moitié des salariés du littoral**
- **Baisse de 14 % du chômage sur le bassin d'Arcachon en 2006**
- **Revenus médians les plus élevés sur le bassin d'Arcachon et le Sud des Landes**
- **Taxes sur le foncier : première ressource fiscale du littoral médocain**
- **Le parc locatif social du littoral collectif à 81 %**

Publication

L'économie résidentielle emploie la moitié des salariés du littoral

Le tissu économique du littoral aquitain dépend majoritairement d'une économie de proximité, composante principale de la sphère de l'économie résidentielle. Elle regroupe des activités destinées à servir les besoins des populations locales résidentes comme les services aux particuliers, mais aussi des activités liées au tourisme local. Près de 65 % des établissements du littoral et 49 % des salariés dépendent de l'économie résidentielle. Le tiers des établissements du littoral appartiennent à la sphère productive et emploient 28 % des salariés. Les activités liées à l'administration et aux collectivités locales sont gérées par un nombre peu élevé d'établissements de la sphère publique qui malgré tout occupent 23 % des salariés du littoral.

L'économie résidentielle emploie la moitié des salariés du littoral dans les deux tiers des établissements



Source : Insee - Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) 2005

Plus de la moitié des salariés du littoral basque et du bassin d'Arcachon, où le tourisme est prépondérant, travaillent dans la sphère de l'économie résidentielle, regroupant respectivement 67 % et 66 % d'établissements. Dans cette sphère, le littoral médocain emploie 53 % de salariés dans moins d'établissements, plutôt orientés vers les services aux particuliers. Enfin la côte landaise reste en retrait avec 41 % de salariés. A contrario, elle enregistre la plus forte proportion de salariés de la sphère productive.

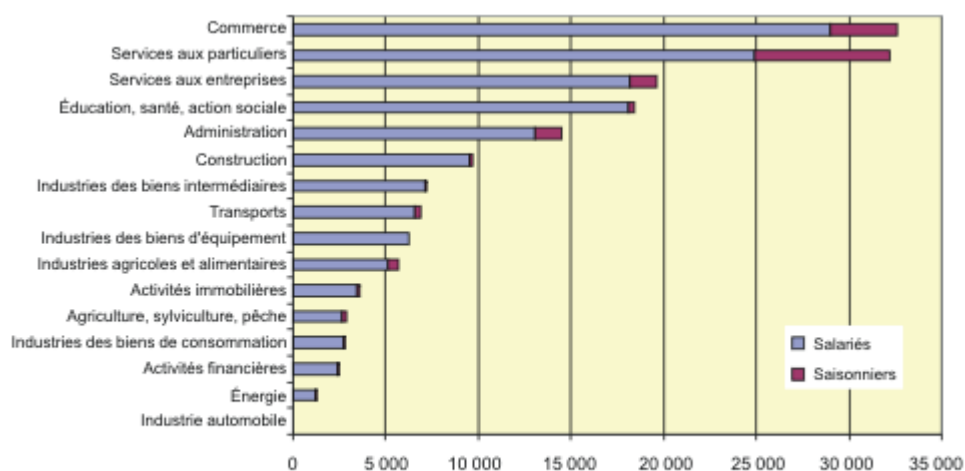
Cf. Tableau 1 - Nombre d'établissements, effectif salarié au 31/12/2005 et effectif salarié en Équivalent Temps Plein (ETP) - Données au format XLS - 24 Ko

La côte sud des Landes emploie 42 % de salariés dans cette sphère. À elle seule, l'activité industrielle en emploie 27 %.

Cf. Tableau 2 - Établissements et effectifs salariés en ETP par secteur d'activité - Données au format XLS - 21 Ko

De nombreux saisonniers viennent compléter la demande de main-d'œuvre, dès le début de la saison d'été pour la plupart d'entre eux. Ils sont employés dans les commerces, hôtels et restaurants mais également dans les services aux particuliers.

Le commerce et les services emploient plus de la moitié des salariés



Répartition des salariés et des saisonniers par activité économique sur le littoral aquitain
Source : Insee - Données annuelles de déclaration des salaires (DADS) 2004

En Aquitaine, la moitié des salariés du littoral travaillent sur la côte basque. Les autres se répartissent sur le bassin d'Arcachon (19 %) et le Sud des Landes (16 %). La côte médocaine et le Nord des Landes en regroupent respectivement 9 % et 5 %. Dans chacune des cinq zones littorales, un peu plus de la moitié des salariés ont entre 20 et 39 ans. Plus des trois quarts des salariés travaillent à temps complet. Cependant quelques disparités demeurent selon les zones. Ainsi, le bassin d'Arcachon regroupe moins de salariés travaillant à temps complet (73 %). Par contre, sur tout le littoral landais, sur dix salariés huit sont à temps complet.

Cf. Tableau 3 - Répartition des salariés du littoral par tranche d'âge et condition d'emploi - Données au format XLS - 22 Ko

Enfin, les travailleurs à domicile sont peu nombreux, mais 83 % d'entre eux résident sur le littoral basque.

Baisse de 14 % du chômage sur le bassin d'Arcachon en 2006

Le nombre de chômeurs du littoral est en baisse constante depuis 2005, après avoir augmenté de 2000 à 2004. Ainsi, au 31 décembre 2006, 18 600 demandeurs d'emploi de catégories 1, 2 ou 3 hors activité réduite, résidant dans les communes du littoral étaient inscrits à l'ANPE, soit une diminution de 9,6 % en un an. Cette baisse est plus marquée sur le bassin d'Arcachon et dans le Nord des Landes, respectivement - 14 et - 13 %. Elle est la plus faible (- 3 %) dans le Sud des Landes. Parmi ces demandeurs d'emploi, 56 % sont des femmes, une part qui s'élève à 61 % dans le littoral nord des Landes. Sur le bassin d'Arcachon, le chômage féminin a reculé plus que dans les autres zones littorales : de 15 % en 2006 ; l'année précédente, il n'avait baissé que de 3 %.

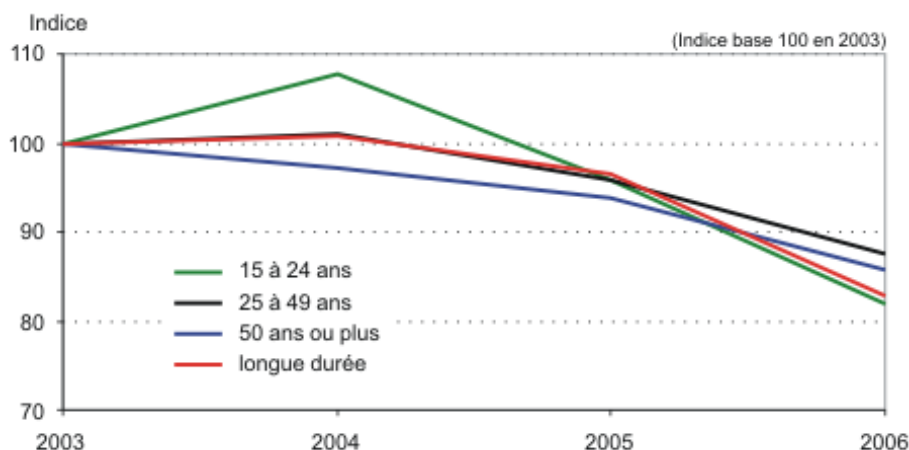
Cf. Tableau 4 - Évolution des effectifs de demandeurs d'emploi au 31 décembre - Données au format XLS - 20 Ko

Près de 15 % des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans contre 17 % au niveau régional.

Cf. Tableau 5 - Demandeurs d'emploi au 31/12/2006 - Données au format XLS - 21 Ko

Leur nombre, comme celui des chômeurs âgés de moins de 50 ans, diminue depuis 2005, alors que celui des 50 ans ou plus était déjà en baisse les années précédentes.

Baisse généralisée du chômage depuis 2004

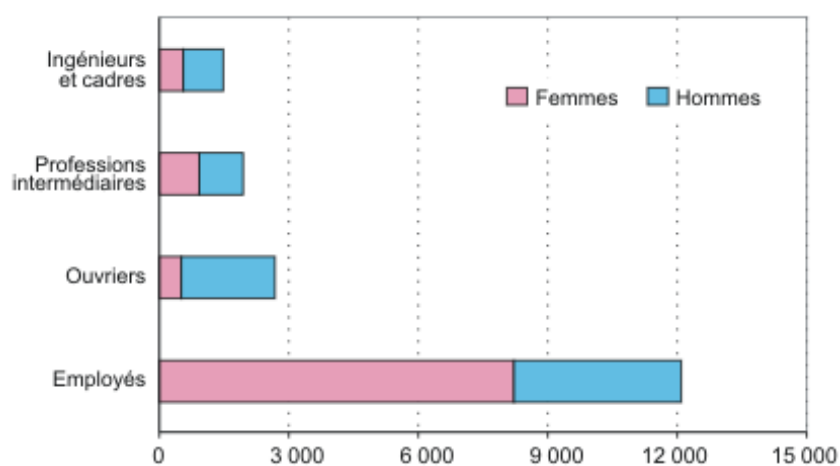


Évolution du nombre de DEFM

Source : ANPE - DEFM catégories 1+2+3 hors activité réduite au 31/12/2006

Enfin, les deux tiers des demandeurs d'emploi du littoral aquitain sont des employés (62 % pour l'Aquitaine en fin d'année 2006) et parmi ces employés sept sur dix sont des femmes.

68 % des employés au chômage sont des femmes



Demandes d'emploi par qualification

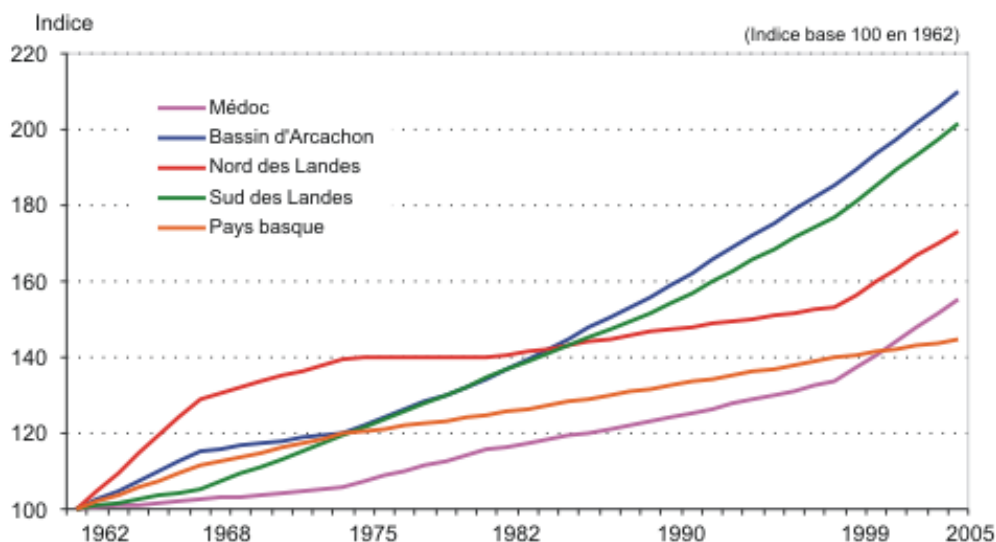
Source : ANPE - DEFM catégories 1+2+3 hors activité réduite au 31/12/2006

Revenus médians les plus élevés sur le bassin d'Arcachon et le Sud des Landes

Cf. Tableau 12 - Taux annuel moyen de variation de la population des ménages - Données au format XLS - 21 Ko

Cf. Tableau 13 - Population des communes du littoral aquitain selon la zone et l'année de recensement - Données au format XLS - 97 Ko

Accroissement plus élevé sur le bassin d'Arcachon et le Sud des Landes



Évolution de la population des ménages des zones littorales aquitaines

Source : Insee - Estimations supracommunales 2005

En liaison avec l'accroissement de la population (cf. les 2 tableaux de données et le graphique ci-dessus) et du parc de logements, le nombre de ménages fiscaux a fortement augmenté, entre 2001 et 2005, dans les communes littorales du Médoc et du Nord des Landes (respectivement 15 % et 14 %). La hausse enregistrée sur le littoral basque est la plus faible. Elle est inférieure à celle du littoral aquitain, mais aussi à celle de la région.

Cf. Tableau 6 - **Évolution du nombre de ménages fiscaux entre 2001 et 2005** - Données au format XLS - 21 Ko

En 2005, le revenu fiscal médian des ménages du littoral est supérieur à celui de la région. En effet, la moitié de la population du littoral fait partie d'un ménage déclarant plus de 16 800 € par an et par unité de consommation contre plus de 16 130 € au niveau régional. En cinq ans, l'écart du revenu médian entre le littoral et l'Aquitaine s'est accru, passant de 550 à 670 €. Les habitants du bassin d'Arcachon et du Sud des Landes disposent d'un revenu médian supérieur à 17 000 €. En outre, depuis 2001, ils ont bénéficié de l'accroissement du revenu médian le plus fort du littoral (+ 2 000 € en cinq ans).

Cf. Tableau 7 - **Distribution des revenus fiscaux déclarés par les ménages** - Données au format XLS - 22 Ko

La part des pensions et des retraites dans le revenu fiscal des ménages du littoral est plus élevée que dans celui de l'ensemble des ménages aquitains (32 % contre 27 %). Entre 2001 et 2005, elle a progressé d'un point, mais un peu moins qu'au niveau régional. De fait, la part des revenus salariaux diminue sur le littoral. La part des ménages à revenus salariaux augmente sensiblement dans le Médoc, et dans une moindre mesure, dans le Pays basque et le Sud des Landes. Elle diminue légèrement sur le bassin d'Arcachon et le Nord des Landes.

Cf. Tableau 8 - **Structure des revenus fiscaux (en %)** - Données au format XLS - 21 Ko

Taxes sur le foncier : première ressource fiscale du littoral médocain

Le potentiel en fiscalité locale directe du littoral est globalement plus élevé que celui de la région Aquitaine. Pour la période 2002-2004, l'écart des ressources par habitant, provenant des taxes et impôts locaux, atteint en moyenne 186 €.

Cf. Tableau 9 - **Potentiel moyen de fiscalité directe 2002-2004** - Données au format XLS - 33 Ko

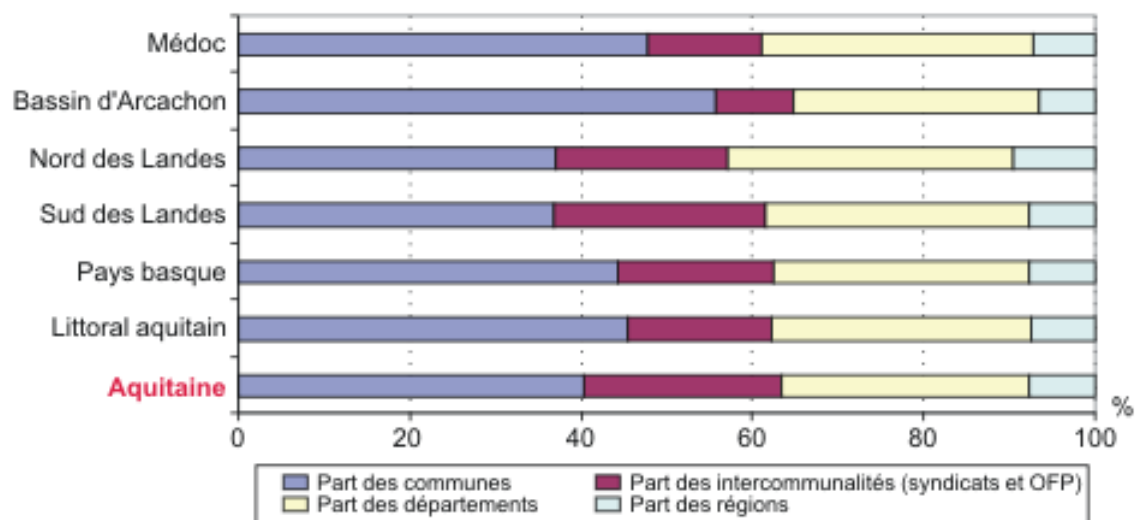
En 2005, la taxe d'habitation du littoral a une part supérieure de neuf points à celle de l'ensemble de la région. Aussi, la part des autres taxes est, dans l'ensemble des produits de fonctionnement, plus faible. Sur le bassin d'Arcachon et la côte basque, le poids relatif de la taxe d'habitation, dans l'ensemble des produits votés, est le plus fort, mettant en évidence le caractère plutôt résidentiel de ces deux zones (respectivement 38 % et 35 % en 2005). La part de la taxe professionnelle dépasse néanmoins encore celle de la taxe d'habitation sur le littoral basque. Dans le Nord des Landes, avec plus de la moitié des ressources fiscales locales, elle représente la première source de richesse. Il en est de même dans le Sud des Landes (38 %). Dans le Médoc, la part du foncier bâti est la première source de richesse fiscale (38 % contre 31 % pour l'ensemble du littoral). La part relative du foncier non bâti est également la plus élevée, 4 % des produits votés contre seulement un peu plus de 1 % pour l'ensemble du littoral, signe du caractère plus rural de cette zone.

Cf. Tableau 10 - **Répartition des produits des quatre taxes en 1999 et 2005** - Données au format XLS - 24 Ko

Enfin, 45 % en moyenne du produit des quatre taxes locales reviennent aux communes du littoral. Sur le bassin d'Arcachon, 56 % des impôts locaux sont émis au profit des communes. Dans le Sud des Landes, 37 % seulement

leur sont destinés, ils sont compensés par la part des recettes fiscales attribuées aux syndicats intercommunaux et organismes à fonds propres.

Les deux tiers de la fiscalité locale du bassin d'Arcachon destinés aux communes et aux intercommunalités



Répartition des taxes et impôts dans les zones littorales

Source : Insee - DGI - Recensement des éléments d'imposition 2005

Le parc locatif social du littoral collectif à 81 %

Au 1er janvier 2006, 16 000 logements locatifs sociaux sont proposés sur le littoral aquitain. La zone littorale du Pays basque en offre le plus. Le parc des logements locatifs sociaux s'est davantage développé, entre 2003 et 2006, sur le littoral aquitain que dans l'ensemble de la région.

Cf. Tableau 11 - *Parc des logements sociaux* - Données au format XLS - 18 Ko

La part des logements sociaux dans les résidences principales reste en 2005 plus faible sur le littoral qu'en Aquitaine (8 % contre 11 %). Au 1er janvier 2006, 81 % de ces logements sociaux font partie d'immeubles collectifs. Cette part est supérieure de trois points à celle de l'Aquitaine. Néanmoins, des disparités apparaissent entre les zones littorales. Ainsi, l'habitat collectif représente 96 % du parc locatif social sur le littoral basque, contre 31 % sur la zone littorale du Médoc. Cette part avoisine 57 % sur le bassin d'Arcachon, ainsi que dans le Nord et le Sud des Landes.

Source du document : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=13316®_id=4

Quatre pages 177 - juin 2008 : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=12892®_id=4

Définitions

L'enquête annuelle "Aéronautique-Espace" est menée conjointement par l'Insee Aquitaine et l'Insee Midi-Pyrénées ; elle s'adresse aux fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services du secteur.

• **Façade littorale**

La façade littorale regroupe les communes maritimes et riveraines d'étangs (champ d'application de la loi littoral du 3 janvier 1986 pour la région Aquitaine, hors communes riveraines d'estuaire), étendues aux EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) les englobant.

Ce découpage permet l'analyse de deux espaces : les communes bordant l'océan, constitué de 47 "communes côtières", et son arrière-pays, composé des communes non côtières des EPCI.

Afin de différencier les tendances propres à chaque espace, la façade atlantique aquitaine est également appréhendée selon les cinq zones littorales suivantes :

- Médoc ;
- Bassin d'Arcachon ;
- Nord des Landes ;
- Sud des Landes ;
- Pays basque.

• **Ménage fiscal**

Un ménage fiscal est constitué par le regroupement de foyers fiscaux répertoriés dans le même logement. Son existence une année donnée tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la Taxe d'habitation. De ce fait en sont exclus :

- les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année de référence ;
- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement les étudiants) ;
- les contribuables vivant en collectivité.

• **Revenu fiscal médian**

Le revenu fiscal médian est le seuil de revenu par unité de consommation (UC) qui partage la population en deux groupes égaux. La moitié de la population appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à ce seuil et l'autre moitié un revenu par UC inférieur.

• **Économie résidentielle**

Sur un territoire, trois sphères d'activités peuvent être distinguées : la sphère des activités productives, celle des activités publiques et celle des activités résidentielles.

La sphère des activités résidentielles, ou économie résidentielle, contient principalement les services aux particuliers, la construction, la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs. Pour ces activités de proximité, la localisation de l'emploi dépend des besoins de la population résidente ou de passage (touristes, déplacements professionnels journaliers).

Les données 2005 sont issues de la source CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif). Ce fichier fournit des informations l'emploi salarié localisé à un niveau géographique fin (commune). L'emploi observé inclut tous les salariés du secteur privé et du secteur public, à l'exception des salariés des activités agricoles, des militaires et du personnel domestique.

• **Demandeurs d'emploi**

Il s'agit ici des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE de catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite, c'est-à-dire les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de ces trois catégories n'ayant travaillé aucune heure le mois précédent. Ces demandeurs sont des personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actifs positifs de recherche, à la recherche :

- soit d'un emploi, à durée indéterminée, à temps plein (DEFM de cat. 1) ;
- soit d'un emploi à temps partiel (DEFM de cat. 2) ;
- soit d'un emploi saisonnier ou temporaire (DEFM de cat. 3).

Les DEFM de catégories 1, 2 et 3, hors activité réduite, ont une définition conceptuellement proche de celle du chômage au sens du BIT (Bureau international du Travail).

• **Enquête Parc locatif social**

Elle est ciblée sur les organismes HLM (Offices publics, Société anonyme) et les Sociétés d'économie mixte de construction. Elle concerne les programmes à loyer modéré des logements locatifs.